

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016**

Pour l'"autorité Compétente" par délégation **Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21 : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, David CARABIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Elisabeth LETONDOR, Salvator LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : 8 :

Marie-José AMAH à Anne DUCHENE
Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN
Elisabeth SERIN à Baptiste PAVOT
David CARABIN à Bertrand KLING
Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Jean-Marie HIRTZ
Salvator LIVOLSI à Catherine CHOTEAU-LESNES
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 10 novembre 2016

N° 2016-062

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances


- Le 26 septembre 2016, signature d'une nouvelle convention avec l'association REALISE, suite à la hausse de la durée hebdomadaire de la mise à disposition (passage de 20 heures à 24 heures) :

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations:

- Le 22 septembre 2016, signature d'un devis avec l'entreprise l'Art ou Etre pour la sonorisation de la Fête des Pains, pour un montant de 1 475 € ;
- Le 27 septembre 2016, signature d'un devis avec l'entreprise MK Sécurité pour le gardiennage de la fête des pains, pour un montant de 6218,31 €;

Vu en commission Temps de l'Enfant :

- Le 27 octobre 2016, signature d'une convention avec la Crèche la Ribambelle pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la ville dont le montant est de 26 000 €.
- Le 27 octobre 2016, signature d'une convention avec la Crèche les p'tits lutins pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement par la ville dont le montant est de 36 000 €.

Le Maire,

Bertrand KLING